

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité permanent
Rosa Khutor, Sochi (Fédération de Russie), 1 – 5 octobre 2018

Questions administratives et financières

RAPPORT SUR LES SCÉNARIOS BUDGÉTAIRES PROPOSÉS POUR 2020-2022

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Vue d'ensemble

2. Tel qu'ils ont été présentés à Conférence des Parties (CoP16), le projet de programme de travail et les propositions budgétaires pour la période triennale seront soumis en suivant la même présentation qu'à la CoP 16 en 2013 et à la CoP17 en 2016, sur la base de la structure actuelle du Secrétariat et de ses activités.
3. Les lignes budgétaires et les activités seront maintenues avec des ajustements pour les activités particulières, selon que de besoin. Les activités proposées seront la continuation des activités actuelles mises en place pendant la période 2017-2019, en tenant compte des leçons apprises et des résultats obtenus pendant cette période.
4. Par ailleurs, les propositions pour le programme de travail et propositions budgétaires pour 2020-2022 devront respecter les nouvelles obligations qui doivent entrer en vigueur dans le cadre de l'extension 2 de la Fondation Umoja. Celle-ci comprendra un nouveau secteur « *Planification et consolidation* » qui est un outil d'aide à la formulation du budget et le module sera utilisé pour couvrir les financements volontaires et contributions affectées du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et des accords multilatéraux sur l'environnement.

Propositions budgétaires

5. Conformément à la résolution Conf. 17.2 sur le *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2017-2019*, le Secrétariat propose de présenter trois scénarios de budgets à la 18^e session de la Conférence des Parties (CoP18). Ceux-ci incluront les principaux éléments suivants :
 - a) Croissance nominale zéro : ce scénario présentera un budget de fonctionnement maintenu à son niveau actuel pour 2017-2019 en valeur nominale, y compris le niveau actuel des coûts salariaux et de fonctionnement. L'estimation des coûts salariaux sera réalisée à partir des coûts salariaux standard des Nations Unies en 2017, version 9 du 6 janvier 2016, ajustés à la hausse de 2% pas an sur les coûts salariaux standard, comme convenu à la CoP17. Les coûts salariaux standard appliqués peuvent être révisés par le siège de l'ONU au début 2019 et ce sont ces derniers qui serviront à calculer les scénarios budgétaires à la CoP18.
 - b) Croissance réelle zéro : ce scénario conserve le nombre actuel de membres du personnel, mais comprend un accroissement des coûts de fonctionnement sur la base des dépenses réelles pour la période 2017-2019, notamment pour refléter les coûts réels d'organisation des réunions des instances dirigeantes et des comités scientifiques. L'estimation des coûts salariaux sera réalisée à partir des coûts salariaux standard des Nations Unies en 2017, version 9 du 6 janvier 2016, majorés de 2% pas an en 2020, 2021 et 2022.

- c) Croissance progressive : Ce scénario part du scénario de croissance réelle zéro en ajoutant toute nouvelle proposition du nouveau Secrétaire général liée à la mise en œuvre du programme de travail et de la Convention, et tient compte d'une participation accrue aux réunions des instances dirigeantes et des comités scientifiques, du plus grand nombre de groupes de travail intersessions nécessitant un appui, ainsi que du plus grand nombre des décisions et résolutions adoptées à chacune des sessions de la Conférence des Parties qui doivent être appliquées au cours de la période triennale suivante. Ce scénario prend également en compte la validation de la proposition de financer l'élaboration d'une plateforme de données, et le stockage et la gestion des données CITES sur le commerce illégal, par le Fonds d'affectation spécial (CTL), comme prévu dans le document SC70 Doc. 26.3.
6. Les scénarios proposés incluront les coûts salariaux et les coûts non-salariaux qui seraient financés respectivement par le Fonds d'affectation spécial (CTL) et le Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités (QTL) de la Convention
7. Les hypothèses suivantes seront incluses dans la proposition de dotation en personnel pour la période 2020-2022 :
- a) Nouvel âge du départ à la retraite fixé à 65 ans pour les membres du personnel recrutés à partir du 1^{er} janvier 2014 et pour les membres du personnel en place répondant à certaines conditions, à compter du 1^{er} janvier 2018 (conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 67/257 et 70/244 sur les ressources humaines).
- b) Pause dans la mise en place à coûts neutres du cadre directeur pour la mobilité et l'évolution des carrières en 2018 pour tous les membres du personnel recrutés au plan international, lequel prévoit des mutations géographiques tous les quatre à sept ans, suivant le lieu d'affectation (pour Genève, tous les sept ans). La pause a été décidée par le Secrétaire général des Nations Unies en octobre 2017 ce qui laissera le temps de réaliser un examen approfondi et une évaluation du cadre directeur ; et
- c) Réduction du coefficient d'ajustement applicable à Genève de 5,2% pour les membres du personnel recrutés au plan international, lequel est fixé par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) sur la base d'une étude du coût de la vie à Genève fin 2016 et début 2017. Le coefficient d'ajustement plus faible est appliqué depuis février 2018.
8. Les contributions annuelles des Parties seront basées sur le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2019-2021 qui devrait être adopté par l'Assemblée générale à la fin décembre 2018.
9. Conformément aux dispositions du paragraphe 23 du mémorandum d'accord entre le Comité permanent de la Conférence des Parties à la CITES et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Secrétariat transmettra les scénarios de projet de budget au Directeur exécutif « pour examen et commentaires relatifs à toute question relevant directement du rôle et des fonctions du Directeur exécutif avant que le budget final proposé soit soumis par le Secrétaire général pour examen à la Conférence des Parties. »
10. Les trois scénarios des propositions de programme de travail et de budget pour la période 2020-2022 seront postés en ligne dans les trois langues de la Convention 150 jours avant la session 2019 de la Conférence des Parties.

Recommandation

11. Le Secrétariat prie le Comité permanent :
- a) d'examiner le présent rapport ; et
- b) d'exprimer ses commentaires sur les propositions de scénarios budgétaires et la préparation des discussions budgétaires pour la 18^e session de la Conférence des Parties.